

Appendice 1

Pièce 2

RUBRIQUES

REMARQUES

1/1

Tout rapport doit pouvoir être identifié, l'organisme destinataire devant être en mesure de vérifier que tous les rapports sur l'incident en question ont bien été reçus. Cette vérification est faite au moyen du code national (CANDEN) suivi par un groupe divisé par une barre oblique, groupe dans lequel le chiffre qui précède la barre oblique indique l'incident visé par le rapport, tandis que le chiffre qui suit la barre indique le nombre de rapports qui ont été lancés jusque-là sur l'incident en cause.

Ainsi, POLREP CANDEN DK 1/1 indique qu'il s'agit du premier rapport du Danemark sur l'incident en question dans le plan d'urgence bilatéral en cas de pollution du milieu marin.

POLREP CANDEN DK 1/2 indique, alors, suivant le système susmentionné, qu'il s'agit du deuxième rapport sur le même incident.

Si la pollution causée par l'incident se divise en nappes clairement définies - dans cet exemple, deux nappes - les mots POLREP CANDEN 1, désormais divisées en POLREP CANDEN 2 et POLREP CANDEN 3, doivent figurer dans le dernier rapport sur l'incident, rapport identifié par le numéro 1 avant la barre oblique.

Les premiers rapports sur les deux nappes issues du premier incident signalé sont alors numérotés POLREP CANDEN DK 2/1 et POLREP CANDEN DK 3/1, des numéros consécutifs pouvant alors figurer après la barre oblique.

1. DATE ET HEURE

Le jour du mois, ainsi que l'heure de la journée où l'incident a eu lieu, ou, si la cause de la pollution est inconnue, l'heure de l'observation doivent être indiqués par un nombre à six chiffres. L'heure doit être indiquée en T.U.C, par exemple 091900z (autrement dit, le 9 du mois correspondant, à 19:00 T.U.C.). Si désiré, l'heure locale (T.U.C.- 4, par exemple 091900V - le 9 du mois correspondant à 19:00 T.U.C. heure locale).

2. POSITION

Indique les principales coordonnées de l'incident, en degrés et en minutes de latitude et de longitude, et peut de plus indiquer la distance entre l'incident et un point connu du destinataire et le relèvement de ce point.

3. INCIDENT

On indiquera ici la nature de l'incident, tel qu'EXPLOSION, ÉCHOUAGE D'UN PÉTROLIER, COLLISION D'UN PÉTROLIER, MARÉE NOIRE etc.